

QUAND DÉCLARER VOS REVENUS EN 2025 ?

**Selon votre zone,
vous avez des dates
limites à respecter :**

Jeudi 22 mai

Zone 1

départements 01 à 19
et non-résidents

Mercredi 28 mai

Zone 2

départements
20 à 54

Jeudi 5 juin

Zone 3

départements
55 à 976

Date limite de dépôt
des déclarations papier* :
mardi 20 mai

* Les personnes ayant opté pour
la dématérialisation ou qui ont déclaré
leurs revenus en ligne l'année précédente,
ne recevront pas de déclaration papier.

**L'IMPÔT S'ADAPTE
À VOTRE VIE**



impots.gouv.fr



0 809 401 401

Service gratuit
+ prix appel

**France
services**

GÉRER MON PRÉLÈVEMENT

À PARTIR DU SERVICE « GÉRER MON PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE », JE PEUX À TOUT MOMENT :

- Signaler un changement de situation (naissance, mariage, PACS, divorce...).
- Actualiser mon taux suite à une hausse ou une baisse de (mes) revenus.
- Modifier mes coordonnées bancaires.
- Gérer mes acomptes (travailleurs indépendants, revenus fonciers, pensions alimentaires).
- Gérer mon avance de réductions et crédits d'impôt pour éviter d'avoir à rembourser le montant perçu en trop en janvier.
- Consulter l'historique de tous les prélèvements qui ont été effectués, par mes collecteurs (employeurs, caisses de retraite...) ou par l'administration fiscale (acomptes).
- Signaler un évènement le plus tôt possible pour obtenir un taux de prélèvement à la source et un impôt adaptés à ma nouvelle situation.

MON AVIS D'IMPÔT

PLUS BESOIN DE ME DÉPLACER, JE PEUX TÉLÉCHARGER MON AVIS D'IMPÔT ET L'IMPRIMER À TOUT MOMENT.

LE PAIEMENT en ligne

J'AI LA POSSIBILITÉ DE SOUSCRIRE À DES FORMULES SOUPLES DE PRÉLÈVEMENT

Je me munis des coordonnées bancaires de mon compte à débiter (RIB) et je complète le formulaire en ligne. La procédure est sécurisée de bout en bout.

Pour mes impôts locaux, je peux souscrire un contrat de prélèvement, pour être prélevé mensuellement ou à l'échéance en une seule fois.

LA PRISE DE RENDEZ-VOUS en ligne

FINI LES FILES D'ATTENTE OU LES DÉPLACEMENTS INUTILES

Je peux prendre rendez-vous en ligne depuis la rubrique « Contact » du site impots.gouv.fr ou depuis l'espace particulier, (mes coordonnées sont pré-remplies) afin d'être rappelé au téléphone ou, si besoin, reçu au guichet par un agent des Finances publiques.

Je peux également prendre rendez-vous depuis mon smartphone avec l'application mobile [IMPOTS.GOUV](https://impots.gouv.fr) à partir de la rubrique « Contact et RDV ».



Direction générale des Finances publiques
Mars 2025



AVEC LE SITE
[IMPOTS.GOUV.FR](https://impots.gouv.fr)
OU L'APPLI
[IMPOTS.GOUV](https://impots.gouv.fr)

Je fais toutes mes démarches en ligne

L'IMPÔT S'ADAPTE
À VOTRE VIE



0 809 401 401

Service gratuit
+ prix appel

**TOUS LES SERVICES
EN LIGNE IMPOTS.GOUV**
sur mon espace particulier 
et sur l'appli mobile 

Je peux y accéder depuis		
Déclarer mes revenus et corriger ma déclaration de revenus	✓	✓
Gérer mon prélèvement à la source et signaler mes changements de situation personnelle	✓	✗
Payer mes impôts	✓	✓
Consulter mes avis d'impôt (impôt sur les revenus, taxe d'habitation, taxe foncière)	✓	✓
Gérer mes contrats de prélèvement mensuel ou à l'échéance	✓	✓
Demander de l'aide à AMI mon assistant virtuel	✓	✗
Poser mes questions via la messagerie sécurisée	✓	✗
Prendre rendez-vous avec un agent des Finances publiques	✓	✓

LA DÉCLARATION EN LIGNE c'est :

PLUS DE SIMPLICITÉ

- Informations pré-remplies, aide à la saisie, report automatique des éléments déclarés des déclarations annexes sur la déclaration principale.
- Prise en compte des changements de situation de famille signalés sur le service « Gérer mon prélèvement à la source », (arrivée d'un enfant, mariage, PACS, divorce).
- Votre déclaration de revenus simplifiée sur l'application mobile **IMPOTS.GOUV**.

NOUVEAU

- Je peux signaler l'occupation de résidence(s) secondaire(s) dont je ne suis pas propriétaire.
- Je peux effectuer un changement d'adresse fiscale sur mon appli mobile.

PLUS DE SÉCURITÉ ET DE VISIBILITÉ

- Je reçois un courriel de confirmation et un avis de situation déclarative une fois ma déclaration validée.
- Je connais immédiatement le montant de l'impôt qu'il me restera à payer ou de la somme qui me sera remboursée, lors de la parution de mon avis d'impôt, à l'été.

NOUVEAU

- J'ai la possibilité de corriger ma déclaration après sa signature, sur mon espace particulier et sur l'appli mobile.

BON À SAVOIR



Vous êtes propriétaire ?

- Rendez-vous sur www.impots.gouv.fr, dans la rubrique « Biens immobiliers »
- Et indiquez qui habite dans chacun de vos biens immobiliers afin d'éviter les erreurs d'imposition.

LA MESSAGERIE SÉCURISÉE

AVEC MA MESSAGERIE SÉCURISÉE DISPONIBLE 7J/7, JE PEUX À TOUT MOMENT :

- Transmettre une information à mon service gestionnaire.
- Poser une question sur ma situation fiscale personnelle.
- Faire une réclamation en ligne.

RETROUVEZ AMI, votre nouvel assistant virtuel !

À PARTIR DE LA PAGE D'ACCUEIL DE MA MESSAGERIE SÉCURISÉE, AMI ME PERMETTRA :

- D'être orienté vers le bon formulaire pour rédiger ma demande.
- D'accéder à mes documents fiscaux (déclaration, avis...) sans avoir besoin de retourner dans mon espace personnel.
- De répondre à des questions simples sur l'actualité fiscale.

